

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 19 décembre 2019

DCM N° 19-12-19-13

**Objet : Dénomination d'espace public.**

**Rapporteur: M. le Maire**

Le conseil municipal a perdu, le 3 août 2019, l'un de ses membres, Daniel PLANCHETTE.

Né à BRIOUDE (Haute-Loire) le 24 mai 1942, il fait carrière dans l'armée où il devient officier du Génie. Celle-ci le conduit à plusieurs reprises en garnison à METZ où il s'installe au moment de la retraite.

Grand défenseur des services publics, il s'investit dans la vie locale où il est élu conseiller municipal pour la première fois en 2001, fonctions et engagements qu'il assume jusqu'à la fin de sa vie, en dépit de sa maladie.

Passionné par l'Histoire, spécialiste du siège de 1870, il se fait fort de faire vivre le lien armée/nation et de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations. Adjoint au maire délégué à la défense et à la mémoire, il contribue notamment au sauvetage de l'oubli et de la dégradation du fort de Queuleu.

Aussi, il est proposé de dénommer, sur le site du fort de Queuleu, l'espace vert situé au carrefour du mémorial et du pont d'accès au fort : place Colonel Daniel Planchette.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE DE DENOMMER :**

- sur le site du fort de Queuleu, l'espace vert situé au carrefour du mémorial et du pont d'accès au fort : place Colonel Daniel Planchette.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Archives  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

